CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

FO la force syndicale
FEDECHIMIE

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIXème CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)

La Tremblade Ronce-les-Bains

N°110 CIRCULAIRE VERRE MÉCANIQUE Le 02 Février 2012

LA RECONSTRUCTION D'UNE GRILLE HIÉRARCHISÉE N'EST PAS LA PRIORITÉ DU PATRONAT VERRIER !

Le 18 janvier 2012 s'est tenue la négociation des minima conventionnels dans la branche.

Depuis l'accord de 2004, **FORCE OUVRIÈRE** n'a cessé de revendiquer la reconstruction de la grille avec une formule de calcul du pied de grille (125) au haut de grille (880).

Après un premier tour de table où la délégation **FORCE OUVRIÈRE** a exposé ses revendications (jointes en annexe), le Président de cette Chambre Patronale a développé sa position en matière salariale.

Les premières propositions patronales, loin de répondre aux attentes des Organisations Syndicales, ne reflétaient aucunement une politique volontariste en matière salariale.

Sur l'ouverture de la grille d'ancienneté au-delà des 15 ans, la réponse était un non catégorique.

Sur le déplacement du curseur au coefficient 215 pour permettre l'application d'une formule de calcul des bas coefficients allant du 125 au 215, la Chambre Patronale a indiqué qu'elle n'avait pas mandat.

Nous avons réitéré nos demandes en stipulant que, pour **FORCE OUVRIÈRE,** il y avait un problème de fond tant sur les valeurs que sur la formule de calcul, et rappelé que le compromis de l'accord de 2004 sur les minima de branche était de tendre vers une droite à terme et que pour y parvenir, cela s'effectuerait par étape.

Or, à ce jour, mis à part qu'il n'y ait plus d'intégration de primes pour calculer les minima, on évolue en rien de cet accord de 2004.

Suite à la demande incessante de notre délégation s'en est suivit une suspension de séance de la part du patronat du verre pour revenir avec une nouvelle proposition :

- *+ 2,45%* au pied de grille,
- aux coefficients 135, 145, 155 : *+ 2,40%*,
- aux coefficients 165, 180, 190 : *+ 2,30%*,
- au coefficient 200 : *+ 2,00%*,
- aux coefficients 215 à 880 : *+1,80%*.

Les augmentations proposées par les patrons verriers ne compensent pas la perte du pouvoir d'achat subie par les travailleurs.

➢➢➢➢➢➢

De plus cette dernière proposition patronale ne change en rien le problème sur la méthode de calcul, qui fait apparaitre une grille non hiérarchisée, et où les augmentations sont jouées à la loterie.

Inacceptable en l'état pour FORCE OUVRIERE !

Notre délégation a donc demandé en fin de séance que le Président de cette Chambre Patronale sollicite chacun des mandants de cette branche pour négocier le déplacement du curseur, une méthode de calcul de même qu'une nouvelle date de réunion. À défaut, l'année prochaine on se retrouvera encore avec plusieurs coefficients impactés par l'augmentation du SMIC, comme cette année où 4 coefficients sont noyés du fait de cette augmentation.

NON ! Telle a été la réponse du Président de cette Chambre Patronale suite à nos demandes.

En l'état, **FORCE OUVRIÈRE ne sera donc pas signataire de cet accord** car nous ne pouvons cautionner une grille qui remet en cause l'accord de 2004 et ne permet en rien de remettre des salaires conventionnels sur de bons rails.

Nul doute que les patrons verriers font en sorte que le pied de grille soit au SMIC pour éviter la mise en place d'une Commission Paritaire Mixte avec le ministère.

La priorité pour FORCE OUVRIÈRE : une véritable grille de salaires hiérarchisée, avec des écarts conséquents entre chaque coefficient, et non de l'improvisation.

Propositions de la Fédéchimie CGTFO
Paritaire Salaire du 18 janvier 2012
branche Verre Mécanique

1) Augmentation du SMP : passage à 4,61 €,

2) L'écart mini entre chaque coefficient ne doit pas être inférieur à 1% de la valeur du montant au 1er coefficient de la grille (K 125),

3) Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au 1er janvier 2012,

4) Le 1er coefficient (K 125) à la valeur du montant du SMIC au 1er janvier 2011 soit 1 398,37€,

5) Déplacement du curseur au 215 avec la formule suivante :
Pour les coefficients inférieurs au 215 : AGK< K215 = AGk 125 + [2,678 x (K- 125)],

6) Prime d'ancienneté : 1 % par an jusque 20 ans,

7) Pour tous les coefficients non conventionnels, les positionner au coefficient immédiatement supérieur reconnu par la Convention Collective,

8) Mise en place d'une prime de transport,

9)Application au 1er janvier 2012.

La valeur du SMP = 4,61 € (50% de la valeur du smic 9,22€ au 1er janvier 2012)

K	*AG Accord du24/02/11 En € FO non signataire*	AG Proposition FO en € du 18/01/2012	%
125	*1 365,00*	1398,37	+2,40
135	*1 372,60*	1425,15	+3,82
145	*1 378,85*	1451,93	+5,30
155	*1 390,19*	1478,71	+6,37
165	*1 402,57*	1505,49	+7,34
180	*1 417,48*	1545,66	+9,04
190	*1 441,15*	1572,44	+9,11
200	*1 501,96*	1599,22	+6,47
215	*1 597,37*	1639,39	+2,63
230	*1 692,79*	1735,11	+2,50
250	*1 820,00*	1865,50	+2,50
270	*1 947,22*	1995,90	+2,50
290	*2 074,43*	2126,29	+2,50
315	*2 233,44*	2289,27	+2,50
345	*2 424,27*	2484,87	+2,50
375	*2 615,10*	2680,47	+2,50
390	*2 710,51*	2778,27	+2,50
410	*2 837,72*	2908,66	+2,50
450	*3 092,16*	3169,46	+2,50
550	*3 728,24*	3821,44	+2,50
660	*4 427,91*	4538,60	+2,50
880	*5 827,29*	5972,97	+2,50

AG K< 215 = AGk125 + [2,678 x (K –125)]

SMIC : +2,1% au 1er décembre et un coup de pouce de +0,3% au 1er janvier 2012

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 🖷: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - http://www.fedechimie-cgtfo.com